



Comité national de consultation patronale-syndicale (CNCPS)

Mandat

Introduction

Le Comité de direction de la Commission canadienne des grains (CCG) et le Syndicat de l'Agriculture de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) et l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP) conviennent du « mandat » de leur Comité consultatif syndical patronal syndical national (CCPSN) comme suit :

Objet

Offrir une tribune nationale de consultation sur les politiques, les programmes, les procédures et les conditions d'emploi qui s'appliquent aux membres de l'AFPC, de l'IPFPC et de l'ACEP à l'emploi de la CCG :

- Échanger de l'information.
- Mieux comprendre.
- Mettre au point des solutions pour communiquer des renseignements sur les changements touchant la CCG ou le gouvernement fédéral.
- Bien comprendre et reconnaître les droits des représentants des employés à consulter au nom de leurs membres.

L'intention visée est la suivante : le Comité exercera ses activités dans une atmosphère de respect et de coopération permettant aux participants de s'exprimer librement, sans avoir à se soucier du fait que leurs relations individuelles au sein de la Commission puissent être influencées par une de leurs déclarations, faite de bonne foi. Il est entendu que des processus de consultation officiels et officieux seront utilisés pour favoriser les communications entre l'AFPC, l'IPFPC, l'ACEP et la direction de la CCG.

Champ de responsabilités du Comité

Toutes les questions peuvent faire l'objet de consultations, mais il est reconnu que les discussions/résultats ne peuvent modifier les lois, les conventions collectives ou les autres règlements régissant les conditions d'emploi.

Le principe de consultation ne sous-entend pas l'unanimité ni l'appui de la majorité, et il n'interfère aucunement avec les droits de la direction ou des syndicats établis dans les lois et les conventions collectives ou les conditions d'emploi.

Membres

Le Comité doit être formé des représentants suivants :

Représentants de la direction

Commissaire en chef
Chef de l'exploitation
Directeur, Services à l'industrie
Directeur, Laboratoire de recherches sur les grains
Directeur, Services à l'organisme
Directrice, Ressources humaines
Dirigeant principal de l'information
Chef de la direction financière
Gestionnaire national, Prestation des programmes et des services
Gestionnaire régional principal, Prestation des programmes et des services (Est)
Gestionnaire régional principal, Prestation des programmes et des services (Ouest)

Représentants syndicaux

Président ou vice-président, Syndicat de l'agriculture
Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)
Association canadienne des employés professionnels (ACEP)

Représentant de la section locale 30 – Thunder Bay et Sud de l'Ontario
Représentant de la section locale 71 – Winnipeg
Représentant de la section locale 60 – Vancouver
Représentant de la section locale 61 – Québec
Représentant de la section locale 42 – Prince Rupert

Présidence

La présidence alterne entre un membre de la direction et un agent négociateur.

Participation aux réunions

Les représentants des syndicats siégeant au CCPSN ou les autres employés de la CCG qui sont invités doivent être protégés contre toute perte de salaire qui pourrait découler de leur participation aux réunions. Les frais de déplacement des représentants syndicaux pour assister à ces réunions seront payés par la CCG, à l'exception de ceux du président ou du vice-président national et de l'agent syndical.

Les personnes invitées peuvent assister à la réunion en donnant un préavis aux coprésidents.

Portée des discussions

Les sujets de discussion porteront normalement sur des sujets d'intérêt national et sur des questions qui ne sont pas résolues et qui sont acheminées par les sections locales.

Coordination et administration

Les exigences en matière de coordination et d'administration du Comité seront fournies par la CCG.

Fréquence des réunions

Le Comité se réunira en personne deux fois par année. Au besoin et par entente mutuelle, des rencontres supplémentaires peuvent avoir lieu. Des options comme les vidéoconférences et les téléconférences pourraient également être utilisées pour les réunions supplémentaires.

Lieu des réunions

Les réunions se tiendront normalement dans les locaux de l'employeur. Elles auront normalement lieu pendant les heures normales de travail.

Points à l'ordre du jour

Lorsque la date de la réunion aura été fixée d'un commun accord, la CCG enverra aux membres la lettre d'appel pour les sujets à porter à l'ordre du jour, au moins six (6) semaines avant la réunion. Un modèle normalisé de point à l'ordre du jour sera utilisé.

L'ordre du jour et les ajouts de dernière minute ou les points régionaux ou locaux sont soumis à l'approbation des coprésidents.

L'ordre du jour sera normalement distribué à toutes les parties, dans les deux langues officielles, au plus tard une semaine avant la réunion.

Pendant la réunion

La direction fournira les ressources nécessaires à la rédaction du procès-verbal. Les réunions se dérouleront selon l'ordre du jour, et les personnes qui ont proposé les points de discussion seront invitées à les présenter.

Après la réunion

L'ébauche du procès-verbal sera envoyée aux membres du CCPSN dans les 25 jours ouvrables suivant la réunion et l'approbation sera confirmée dans les 30 jours. Une fois approuvé, le procès-verbal sera traduit et affiché sur PersonNet.

SIGNATAIRES du

MANDAT

Pour l'établissement et la reconnaissance d'un
Comité national de consultation patronale-syndicale entre
la Commission canadienne des grains, le Syndicat de l'Agriculture de l'Alliance de la
Fonction publique du Canada (AFPC),
et
l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)
et
l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP)

Signé à Winnipeg, ce ____ jour de _____ 2018

Chef de l'exploitation, Commission canadienne des grains

Président national, Syndicat de l'agriculture, AFPC

Représentant, Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)

Représentant, Association canadienne des employés professionnels (ACEP)